

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 02 décembre 2015 à Bruxelles, Bureau Fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Francis MERCIER, Président – Robert VAN HECKE - Pierre LEDENT, Secrétaire

Excusé : M. Renaud VILAIN

Championnat 2015-2016

➤ Résultats

La Commission Sportive entérine les résultats des journées 09 à 13

➤ Forfait

Match SL Res 1228 Antwerpen – Tournai du 29/11/2015

La date du match a été modifiée lors de la réunion calendrier.

Dans un mail, le club de Tournai demande à ce que le match Réserve ne soit pas joué et ce sans forfait en argumentant que le match se joue un dimanche soir à 20h30 et que la majorité de ses joueurs sont en examen dès le lendemain et également l'état d'insécurité dans le pays.

Le Secrétaire a informé dans les temps le club d'Anvers et les arbitres que le match Réserve ne se jouera pas.

La Commission commente :

Le changement de date a été effectué lors de la réunion calendrier et donc le club de Tournai avait le temps d'anticiper les choses.

L'argument sécuritaire ne peut pas être pris en considération du fait que le niveau sécuritaire 3 est sur toute la Belgique depuis le début de l'année et que cela n'a pas empêché le club de Tournai d'effectuer les autres déplacements.

La Commission décide :

Le club de Tournai perd le match par Forfait avec le score de 5-0

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de Tournai.

➤ Match U20 6025 La Louvière WP – EntBruLaqua du 22/11/2015

La Commission prend connaissance de la remarque du Coach du club EntBruLaqua inscrite sur la feuille de match comme quoi un des joueurs du Club de La Louvière WP était l'arbitre du précédent match U20 du club EntBruLaqua et que cet arbitre a sanctionné un joueur du club EntBruLaqua qui a été suspendu pour le match du jour.

La Commission Sportive trouve cette situation anormale et va demander à la CCA d'éviter à l'avenir pareil désignation.

Concernant le même match, la Commission Sportive prend connaissance du mail du club La Louvière WP demandant comment la Commission réagira si sur une feuille de match, un joueur non identifié et qui plus est, ce joueur est suspendu.

La Commission Sportive va se réunir avec la CCA et la Commission de Discipline pour trouver une règle définitive pour identifier les joueurs et proposer un nouveau texte.

RÉDACTION	APPROBATION
07-12-2015	26-01-2016

Divers

La Commission demande au secrétaire d'envoyer une invitation à la CCA et la Commission de Discipline pour se réunir le 22 décembre.

La Commission demande à la Fédération que les modifications aux règlements sportifs puissent être envoyées pour la fin du mois de février et plus fin du mois de janvier.

Problématique dans le classement lorsque plus de deux équipes ont le même nombre de points et qui n'ont pas de toutes jouées l'une contre l'autre.

La Commission décide :

Dans le cas où plus de deux équipes ont le même nombre de points, l'équipe qui a joué le plus de matchs sera la moins bien classée tout en respectant la règle de la confrontation directe avec l'équipe qui la précèdera.

Cette phrase sera ajoutée à la règle du classement lors de la prochaine révision des règlements sportifs.

M. Robert VAN HECKE demande que tous les clubs soient destinataires de la liste des joueurs sanctionnés.

M. Francis MERCIER suggère que lorsque le Secrétaire reçoit cette liste de la Commission de Discipline, il la transmette à tous les clubs.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT
Secrétaire**

<u>Prochaine réunion :</u> Mardi 22 décembre 2015 – 17h30 – Bruxelles, Bureau Fédéral
--

RÉDACTION	APPROBATION
07-12-2015	26-01-2016

